



DELIBERATION N° 11

Nombre de membres  
en exercice : 29  
Présents : 23  
Votants : 29

Pour : 29  
Contre : /  
Abstentions : /

L'an deux mil dix-huit, le neuf avril à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ, Maire.

Date de convocation : 30 mars 2018

Membres présents : F. GONZALEZ, L. DARRIBEROUGE, G. LASSABE, J. DOS SANTOS, MJ ROQUES, C. ORDONNES, M. EVENE, MA THEBAUD, JD BONNOME, S. PUYO, M. LORDON, G. ELGART, C. DUFOUR, A. VALOT, C. DUPIN, N. DAUGA, J. DARRIGADE, J. DUBOURDIEU, JP CRESPO, C. LOUSTALET, C. MARTIN, F. MARTINEZ, F. DUPLASSO,

Membres excusés ayant donné procuration : UA. DEL PRADO (pouvoir à MA THEBAUD), P. ACEDO (pouvoir à L. DARRIBEROUGE), Guy MOSCHETTI (pouvoir à J. BONNOME), Aude LECHEVALLIER (pouvoir à C. DUFOUR), JM BAGNERES PEDEBOSCQ (pouvoir à A. VALOT), MJ ESPIAUBE (pouvoir à J. DUBOURDIEU)

Secrétaire de séance : L. DARRIBEROUGE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 2 juillet 2007 fixant des tarifs d'occupation du domaine public comme suit :

Dépôt de matériaux (m <sup>2</sup> ) : forfait mensuel	5,00 €
Chantier clos par palissade (ml) – forfait mensuel	6,00 €
Echafaudage sur pieds fixes (ml) – forfait mensuel	6,00 €
Echafaudage volant ou échelle – forfait mensuel	3,50 €
Barrière : chantier ou autre (unité) forfait mensuel	9,00 €
Monte-charge ou grue de chantier (unité) forfait mensuel	35,00 €
Benne (unité) forfait mensuel	41,00 €
Baraque de chantier (unité) forfait mensuel	90,00 €
Autres occupations du domaine public (ml) forfait journalier	4,60 €
Terrasses par manifestation et par table forfait journalier	3,60 €

Il est précisé que ces tarifs ont jusqu'alors été brièvement mis en application et méritent une légère actualisation.

**Objet : Occupations  
du domaine public-  
Droits de voirie-  
Actualisation des  
tarifs**

Les propositions de tarifs actualisés ont été présentées lors de la Commission « Finances » du 26 mars comme suit :

Dépôt de matériaux (m <sup>2</sup> ) : forfait mensuel	6,00 €
Chantier clos par palissade (ml) – forfait mensuel	7,00 €
Echafaudage sur pieds fixes (ml) – forfait mensuel	7,00 €
Echafaudage volant ou échelle – forfait mensuel	5,00 €
Barrière : chantier ou autre (unité) forfait mensuel	10,00 €
Monte-charge ou grue de chantier (unité) forfait mensuel	40,00 €
Benne (unité) forfait mensuel	45,00 €
Baraque de chantier (unité) forfait mensuel	100,00 €
Autres occupations du domaine public (ml) forfait journalier (ex : camion de déménagement)	5,00 €

**Le Conseil Municipal,**

Après avoir entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré,

- **décide** l'application à compter du 1<sup>er</sup> mai 2018 des droits de voirie selon les tarifs suivants :

Dépôt de matériaux (m <sup>2</sup> ) : forfait mensuel	6,00 €
Chantier clos par palissade (ml) – forfait mensuel	7,00 €
Echafaudage sur pieds fixes (ml) – forfait mensuel	7,00 €
Echafaudage volant ou échelle – forfait mensuel	5,00 €
Barrière : chantier ou autre (unité) forfait mensuel	10,00 €
Monte-charge ou grue de chantier (unité) forfait mensuel	40,00 €
Benne (unité) forfait mensuel	45,00 €
Baraque de chantier (unité) forfait mensuel	100,00 €
Autres occupations du domaine public (ml) forfait journalier (ex : camion de déménagement)	5,00 €

Pour extrait certifié conforme

Boucau, le 10 avril 2018

Le Maire,



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 11/04/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 11/04/2018